

**Arrêté n° DEC2-2024-18 modificatif portant nomination de la présidente de jury de
l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux
pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)**

Académie de Versailles
(Session 2024)

Le Recteur de l'Académie de Versailles ;

Vu les articles D. 222-4 à D. 222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

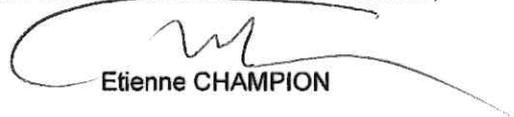
- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Est nommé(e), pour la session 2024, président(e) de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) de l'académie de Versailles, Madame Nathalie LOLLIER-REUSS, conseillère technique Ecole Inclusive auprès de Monsieur le Recteur.

ARTICLE 2 : Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 16 décembre 2024

Le Recteur de l'Académie de Versailles,


Etienne CHAMPION